

INFOS STAGES...



Pendant les **vacances de la Toussaint**, le sluc Nancy organise différents stages.

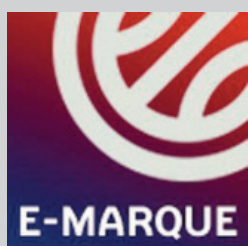


Attention, les places sont limitées.



Pour les **infos** et les **inscriptions**, **cliquez ici !**

TABLES DE MARQUE



Vous êtes de plus en plus nombreux à faire les tables de marque tous les week-ends, et nous vous en remercions.

Pour répondre à quelques questions récurrentes, deux premières fiches concernant l'inscription sur la feuille de match des joueurs sans licences et concernant les règles de surclassements ont été réalisées. Bonne lecture !

OTM - Vérification des licences

Que doit-on inscrire sur le logiciel e-marque en cas de licence manquante ?

OTM - Surclassement

Doit-on inscrire systématiquement le surclassement noté sur la licence ?

OFFRE CLUB...

SLUC - AIX MAURIENNE **le samedi 14 octobre**
SLUC - SAINT-CHAMOND **le samedi 28 octobre**

À l'occasion des deux prochaines rencontres à domicile de l'équipe professionnelle, vous avez la possibilité d'acheter des **places au tarif préférentiel de 5 €.**

Inscriptions et règlements pour le jeudi précédent les rencontres au plus tard auprès du dirigeant responsable de votre équipe.

Les matchs

en images !

La nouvelle photohèque est ouverte...

Cliquez sur les liens pour visualiser l'ensemble des photos disponibles.

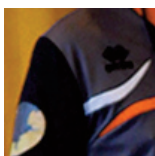
Déposez les vôtres sur sluc.photos@gmail.com afin qu'elles soient visibles par tous les joueurs de votre équipe !



ASPTT Metz - U15M2 - 08/10/17
<https://s.joomeo.com/59dc64f9329b6>



U13M3 - Bayon - 05/10/17
<https://s.joomeo.com/59dc7512b4372>



Blainville - U13F1 - 07/10/17
<https://s.joomeo.com/59ddfbc40647>



SM1 - HDL - 08/10/17
<https://s.joomeo.com/59ddfc45c5b98>

CONSULTEZ...

Les résultats des matchs

**Les dates des prochains
matchs**

Conception : Florence et Olivier MOREL - Merci à tous les photographes...

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos meilleures photos (Haute Définition) pour illustrer la gazette : sluc.photos@gmail.com



OTM

Vérification des Licences

Que doit-on inscrire sur le logiciel e-marque en cas de licence manquante?

Le **contrôle des licences** est du ressort de l'**arbitre**. Après la préparation du match par le marqueur sur l'e-marque, l'arbitre coche lui-même les cases (à droite de chaque joueur dans l'onglet « administration ») validant ainsi le contrôle des licences.

En cas de **non présentation de licence**, quel qu'en soit le motif :

- 1) Si présentation du duplicata de licence + une pièce d'identité → l'arbitre valide l'inscription du numéro de licence
- 2) Si pas de licence + une pièce d'identité :
 - Le marqueur coche la case « licence non présentée »
 - Dans la case réserve, noter sous la dictée de l'arbitre avant le démarrage du match : « **Observation : en l'absence de licence le joueur A5 (ou les joueurs A5, B7) a (ont) présenté une pièce d'identité** »

The screenshot shows a table of player information with columns for license number, name, and number. The license status is indicated by a checkmark in a box. Below the table, there is a dropdown menu for license number and a checkbox for 'licence non présentée'.

VT610061	HERMANN P.	9	<input checked="" type="checkbox"/>
JC630184	VAUTHIER B.	10	<input type="checkbox"/>
	BECAVIN C.	11	<input type="checkbox"/>
VT640004	MURILLON L.	12	<input checked="" type="checkbox"/>

N° Licence : JC630184
 licence non présentée

N° Licence	NOM	N°	Statut
VT610061	HERMANN P.	9	
LICENCE NON PRESENTEE	VAUTHIER B.	10	
LICENCE NON PRESENTEE	BECAVIN C.	11	
VT640004	MURILLON L.	12	

Les **pièces d'identité admises** sont : carte d'identité nationale, permis de conduire, carte de scolarité, carte professionnelle, passeport, carte de séjour.

Le bordereau de qualification n'ayant aucune valeur réglementaire sa présentation n'a pas à être annotée. De plus celui-ci, en l'absence de licence, ne permet pas de participer à une rencontre et ne se substitue pas à la pièce d'identité.

Il est rappelé que l'**arbitre ne peut pas interdire à un joueur de participer** à une rencontre sauf dans la situation ou celui-ci, en l'absence de la présentation de sa licence, ne respecte pas les obligations ci-avant décrites.



OTM

Surclassement

Doit-on inscrire systématiquement le surclassement noté sur la licence?

Le surclassement est la faculté donnée à un licencié déjà régulièrement qualifié dans sa catégorie d'âge de jouer dans une catégorie d'âge supérieure.

Le surclassement « R » régional et/ou « N » national est obligatoire pour pouvoir participer à une rencontre de catégorie supérieure dans toutes les compétitions régionales et à tout niveau ; des U13 jusqu'aux seniors.

	U20	U19	U18	U17	U16	U15	U14	U13	U12	U11
Seniors	Sans		R/N	R/N						
U20				R/N	R/N					
U17						R/N	R/N			
U15								R/N	R/N	
U13										R/N

En l'**absence du surclassement** « R » ou « N » le joueur ou la joueuse peut jouer en catégorie supérieure. L'**arbitre ne peut pas** dans cette situation **interdire** à un joueur ou à une joueuse de participer à une rencontre en l'absence d'un surclassement.

L'**absence de surclassement** doit être annoté au verso de la feuille dans la **case incident** et être contresigné par les arbitres et les capitaines en titre.